NFA
FORM'ACTIONS

Le chemin le plus court de la formation à l'action



LIVRET D'ACCUEIL

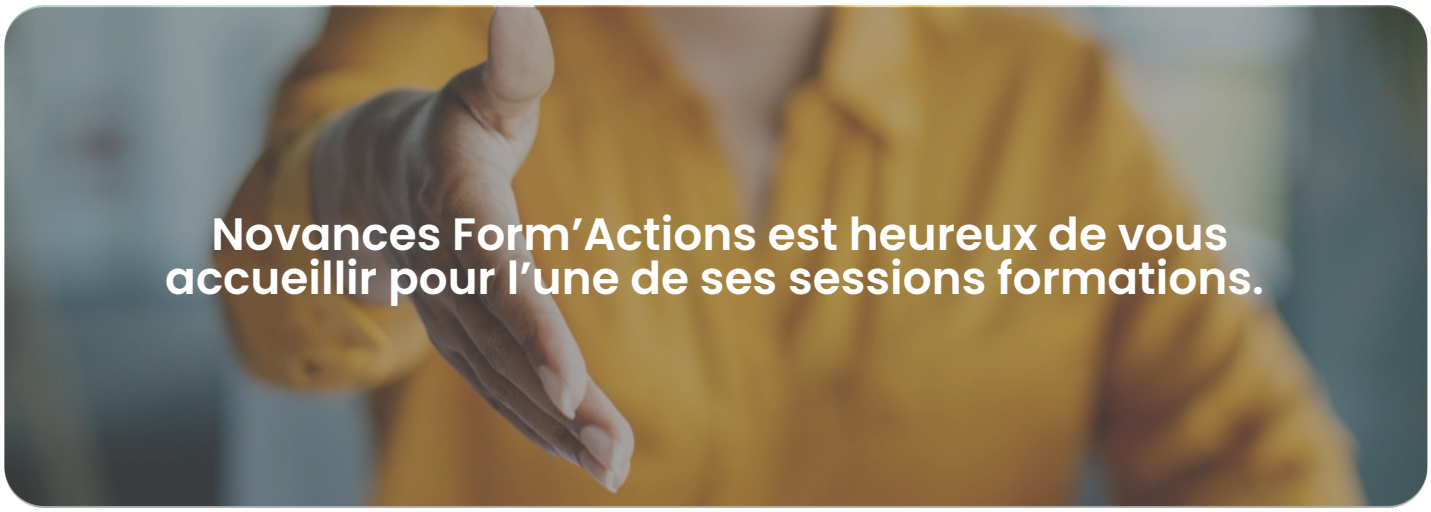
EDITION 2026

NOVANCES FORM'ACTIONS - Tous droits réservés

MOORE

LIVRET D'ACCUEIL

ANNEXES



Nous mettons tout en œuvre afin de rendre votre session de formation la plus productive et la plus agréable possible.

Vous trouverez ici l'ensemble des informations nécessaires à votre accueil et le bon déroulement de votre formation. N'hésitez pas à solliciter les personnes en charge de l'accueil dans nos locaux en cas de besoin ou de dysfonctionnement.

En cas de problème persistant, vous pouvez contacter directement :

Latra RAFFIN, support@nfa-formactions.com, 06 31 07 92 43.

ACCÈS

Nous vous accueillons gracieusement pour toutes nos formations dans nos locaux. Nous pouvons également organiser nos formations dans :

- Vos locaux s'ils permettent l'accueil et disposent des équipements adaptés.
- Des locaux extérieurs (salles de réunions) répondant là aussi aux conditions d'accueil requises. Les coûts de location, d'hébergement et de restauration restent à votre charge.

Horaires d'ouverture

Nos bureaux sont ouverts de 8h30 à 18h00 du lundi au vendredi sauf jours fériés.
L'accès à nos locaux étant sécurisé, nous vous remercions de signaler votre arrivée grâce à la sonnette située avant l'entrée dans nos locaux, et de vous présenter ensuite à l'accueil.
En dehors de ces horaires, vous pouvez nous contacter par mail :

Pour les locaux de Saint-Didier-au-Mont-d'Or :

- cabadie@novances.com

Pour les locaux de Limas :

- cmaret@novances.com

LIVRET D'ACCUEIL

ANNEXES

Plans d'accès

13 rue Claude Chappe, 69370 Saint-Didier-au-Mont-d'Or
04 72 82 22 00



Parc du Millésime 119 rue Michel Aulas, 69400 Limas
04 74 07 22 00



LIVRET D'ACCUEIL

ANNEXES

Règlement intérieur

Le règlement intérieur applicable aux sessions de formation est consultable :

- En annexe de ce catalogue
- Sur notre site internet : novancesformactions.com
- Sur simple demande

Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Nos locaux (parking, accueil, salles de formation, sanitaires, réfectoires) sont accessibles aux personnes en situation de handicap.

Spécialistes de la formation sur mesure et soucieux de répondre à vos attentes, nous mettons tout en œuvre afin de faciliter et d'adapter l'accès à nos formations aux personnes placées en situation de handicap.

N'hésitez pas à nous consulter afin de répondre au mieux à vos attentes. Votre référent handicap : Noémie SCHWRDA, rhnovances@novances.com, 04 72 82 22 00.

Equipement

Un espace d'accueil est mis à votre disposition à l'entrée de nos locaux.

Nous sommes équipés de wi-fi accessible à nos visiteurs. N'hésitez pas à demander à notre accueil les modalités techniques d'accès.

Nous disposons de salles pouvant accueillir jusqu'à 15 personnes chauffées et climatisées. Elles sont équipées de vidéoprojecteur et d'un paperboard.

Restauration

Nous mettons gracieusement à votre disposition : Eau, café, thé.

Sauf dispositions prévues lors de l'établissement de la convention de formation, le service de restauration n'est pas proposé. Vous pouvez commander un plateau repas à réserver au moins 72 heures ouvrés avant le début de la séance de formation en nous précisant toute allergie alimentaire à laquelle vous pourriez être sensible.

Vous pouvez également vous munir de votre repas, nous mettons à votre disposition à Saint-Didier-au-Mont-d'Or une salle de restauration comprenant tables, chaises, micro-ondes et eau.

Délais d'accès

Toutes nos formations sont réalisées à la demande et en intra-entreprise (dans nos locaux ou non). Nous mettons ainsi en place un service sur mesure pour vous accueillir et répondre au mieux à vos besoins, notamment en matière de planification au regard de votre activité et de vos contraintes.

LIVRET D'ACCUEIL

ANNEXES

Nos formations peuvent être organisées par journée complète ou demi-journées et s'adaptent à votre rythme.

Afin d'organiser au mieux vos sessions de formation, un délai minimum de 10 jours ouvrés est en général nécessaire entre la signature de la convention de formation par vos soins et la réalisation de la session de formation.

Engagement des bénéficiaires

Notre engagement est de faire de votre formation un moment unique d'acquisition de compétences et de partage d'expérience en favorisant les échanges et la convivialité.

Nos formations sur-mesure et personnalisées en fonction de votre entreprise sont notre gage afin de favoriser l'engagement et la participation des bénéficiaires tout au long de la formation.

Il s'agit en général de formations courtes qui, là aussi, favorisent l'engagement des bénéficiaires.

En cas de difficulté, nous nous engageons à étudier toute difficulté qui se présenterait :
- Absence prévue ou non à une session ou une journée de formation planifiée,
- Abandon envisagé ou effectif en cours de formation.

Avec votre accord et selon les circonstances, nous pouvons mettre en oeuvre plusieurs dispositifs afin de favoriser l'engagement :
- Replanification de la session collective,
- Planification d'une session individuelle de rattrapage.

L'ensemble des équipes de Novances Form'Actions se tient à vos côtés pour favoriser votre engagement. Nous avons défini pour cela plusieurs dispositifs :
- Concertation avec les bénéficiaires et / ou le représentant de l'entreprise pour définir le besoin et un programme personnalisé,
- Concertation avec les bénéficiaires et / ou le représentant de l'entreprise pour définir la planification de la formation,
- Envoi d'une convocation précisant les dates, horaires et lieux de la formation.

En cas de difficulté :
- Les formateurs de Novances Form'Actions sont sensibilisés à détecter les problématiques de motivation et les éventuels risques liés au désengagement des bénéficiaires. Ils sont vos premiers interlocuteurs afin de vous aider en cas de difficulté.
- Ils peuvent vous solliciter directement s'ils détectent un risque de désengagement vous concernant. N'hésitez pas à les solliciter également au plus tôt afin de favoriser la réussite de votre formation.
- En cas de difficulté persistante, vous pouvez obtenir un rendez-vous avec un responsable de Novances Form'Actions afin de cerner vos difficultés et trouver la solution la plus adaptée afin de favoriser votre engagement.
- En cas d'abandon avéré ou potentiel, nous prenons également contact avec l'entreprise bénéficiaire afin de comprendre vos éventuelles difficultés, prévenir ou résoudre toute problématique liée à votre engagement au cours de la formation.

Votre contact :
Latra Raffin, support@nfa-formactions.com, 06 31 07 92 43

LIVRET D'ACCUEIL

ANNEXES

Démache qualité et indicateurs de performance

Pourquoi avez-vous fait appel à nous ?

Afin de vous aider à :

- Vous adapter aux évolutions de votre métier
- Résoudre des problématiques liées à votre activité
- Gagner en performance individuelle et collective
- Enrichir votre boîte à outils de bonnes pratiques
- Renforcer votre parcours professionnel

Notre engagement ?

Répondre à vos besoins dans un cadre agréable et convivial qui favorise les échanges et le partage.

- Afin d'y parvenir, nous sommes résolument engagés dans une démarche qualité afin de favoriser l'amélioration continue de nos formations et de votre satisfaction.
- Nous sommes référencés Datadock et respectons donc l'ensemble de ses exigences Qualité. Nous sommes également certifiés Qualiopi pour nos actions de formation. Cette certification atteste de la qualité de notre processus mis en oeuvre concourant au développement de vos compétences.

Qualiopi
processus certifié
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
La certification qualité a été délivrée au titre de la ou des catégories d'actions suivantes :
Actions de formation

A savoir

Toutes nos formations font l'objet d'une évaluation à chaud et à froid.
Pour cela, nous avons défini et suivons de manière régulière les indicateurs suivants :

Satisfaction générale de la formation	Contenu de la formation	Animation par le formateur	Conditions d'accueil
Notes de performance* :			
19.73/20	**19.48/20**	**19.62/20**	**19.42/20**

**Sur la base de 621 évaluations à chaud recueillies sur la période du 01/10/2024 au 11/05/2026.*

LIVRET D'ACCUEIL

ANNEXES

Conditions générales de vente

1. Définitions

Client : co-contractant de Novances Form'Actions
Contrat : convention de formation professionnelle conclue entre Novances Form'Actions et le Client. Cette convention peut prendre la forme d'un contrat en bonne et due forme, d'un bon de commande émis par le Client et validé par Novances Form'Actions ou une facture établie pour la réalisation des actions de formation professionnelle.

Formation interentreprises : Formation sur catalogue réalisée dans les locaux de Novances Form'Actions ou dans des locaux mis à sa disposition par tout tiers et/ou à distance.

Formation intra-entreprise : Formation réalisée sur mesure pour le compte du Client, réalisée dans les locaux du Client, de Novances Form'Actions, de tout tiers et/ou à distance.

2. Objet et champ d'application

Tout Contrat implique l'acceptation sans réserve par le Client et son adhésion pleine et entière aux présentes Conditions Générales qui prévalent sur tout autre document du Client, et notamment sur toutes conditions générales d'achat.

Aucune dérogation aux présentes Conditions Générales n'est opposable à Novances Form'Actions si elle n'a pas été expressément acceptée par écrit par celle-ci.

3. Documents contractuels

Le Contrat précisera l'intitulé de la formation, sa nature, sa durée, ses effectifs, les modalités de son déroulement et la sanction de la formation ainsi que son prix et les contributions financières éventuelles de personnes publiques.

Tout Contrat sera établi selon les dispositions légales et réglementaires en vigueur et plus précisément suivant les articles L6353-1 et L6353-2 du Code du travail.

4. Report / annulation d'une formation par Novances Form'Actions

Novances Form'Actions se réserve la possibilité d'annuler ou de reporter des formations planifiées sans indemnités, sous réserve d'en informer le Client avec un préavis raisonnable.

5. Annulation d'une formation par le Client

Toute formation ou cycle commencé est dû en totalité, sauf accord contraire exprès de Novances Form'Actions.
Toute annulation d'une formation à l'initiative du Client devra être communiquée par écrit dans les conditions qui suivent :

- Pour les formations Inter et intra entreprises :
- La demande devra être communiquée au moins quinze (15) jours calendaires avant le début de la formation. A défaut, 100% du montant de la formation restera immédiatement exigible à titre d'indemnité forfaitaire.

6. Remplacement d'un participant

Quel que soit le type de la formation, sur demande écrite avant le début de la formation, le Client a la possibilité de remplacer un participant répondant aux prérequis sans facturation supplémentaire.

7. Refus de former

Dans le cas où un Contrat serait conclu entre le Client et Novances Form'Actions sans avoir procédé au paiement de la (des) formation(s) précédente(s), Novances Form'Actions pourra, sans autre motif et sans engager sa responsabilité, refuser d'honorer le Contrat et de délivrer les formations concernées, sans que le Client puisse prétendre à une quelconque indemnité, pour quelque raison que ce soit.

8. Prix et règlements

Les factures sont émises à la fin de la formation et peuvent faire l'objet d'acomptes en cours de formation en fonction de leur durée.

Les repas ne sont pas compris dans le prix des formations. Ils peuvent être facturés en sus. Tous les prix sont indiqués en euros et hors taxes. Ils sont à majorer de la TVA au taux en vigueur au jour de l'émission de la facture correspondante.

Les factures sont payables trente (30) jours calendaires à compter de la date d'émission de la facture, sans escompte et à l'ordre de Novances Form'Actions SA.

Toute somme non payée à l'échéance donnera lieu au paiement par le Client de pénalités de retard égales au taux d'intérêt appliqué par la Banque Centrale Européenne à son opération de refinancement la plus récente (minimum 0%) majoré de 10 points de pourcentage.

Ces pénalités sont exigibles de plein droit, sans mise en demeure préalable, dès le premier jour de retard de paiement par rapport à la date d'exigibilité du paiement.

En outre, conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, toute somme non payée à l'échéance donnera lieu au paiement par le Client d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de quarante euros (50€). Cette indemnité est due de plein droit, sans mise en demeure préalable dès le premier jour de retard de paiement et pour chaque facture impayée à son échéance.

9. Règlement par un Opérateur de Compétences

Si le Client souhaite que le règlement soit effectué par l'Opérateur de Compétences dont il dépend, il lui appartient :

- de faire une demande de prise en charge avant le début de la formation et de s'assurer de la bonne fin de cette demande ;
- de l'indiquer explicitement à Novances Form'Actions avant signature de la convention de formation professionnelle.
- de s'assurer de la bonne fin du paiement par l'Opérateur de Compétences qu'il aura désigné.

Si l'Opérateur de Compétences ne prend en charge que partiellement le coût de la formation, le reliquat sera facturé au Client. Si Novances Form'Actions n'a pas reçu la prise en charge de l'Opérateur de Compétences au 1er jour de la formation, le Client sera facturé de l'intégralité du coût de la formation concernée par ce financement.
En cas de non-paiement par l'Opérateur de Compétences, pour quelque motif que ce soit, le Client sera redevable de l'intégralité du coût de la formation et sera facturé du montant correspondant.

10. Obligations et Responsabilité de Novances Form'Actions

Novances Form'Actions s'engage à fournir la formation avec diligence et soin raisonnables. S'agissant d'une prestation intellectuelle, Novances Form'Actions n'est tenue qu'à une obligation de moyens.

En conséquence, Novances Form'Actions sera responsable uniquement des dommages directs résultant d'une mauvaise exécution de ses prestations de formation, à l'exclusion de tout dommage immatériel ou indirect consécutifs ou non. En toutes hypothèses, la responsabilité globale de Novances Form'Actions, au titre ou à l'occasion de la formation, sera limitée au prix total de la formation.

11. Obligations du Client

Le Client s'engage à :

- payer le prix de la formation ;
- n'effectuer aucune reproduction de matériel ou documents dont les droits d'auteur appartiennent à Novances Form'Actions, sans l'accord écrit et préalable de Novances Form'Actions ;
- et ne pas utiliser de matériel d'enregistrement audio ou vidéo lors des formations, sans l'accord écrit et préalable de Novances Form'Actions.

12. E-Learning

Novances Form'Actions accorde au Client une licence d'utilisation non exclusive, incessible et non transférable de ses contenus de formation à distance, ci-après le « Module ». L'ensemble des Modules seront mis à la disposition du Client, dans un portail e-learning, après la formation du Contrat.

L'accès aux Modules est géré par les plateformes e-learning de Novances Form'Actions. Un identifiant et un mot de passe sont communiqués au Client pour chacun des apprenants sur la base des informations fournies par le Client (nom, prénom, e-mail). L'identifiant et le mot de passe sont confidentiels, personnels, incessibles et intransmissibles.

Le Client est responsable de la gestion et de la conservation des identifiants et mots de passe. En conséquence, il appartient au Client de mettre en oeuvre toutes mesures de précaution nécessaires à leur protection et à leur conservation. Le Client est responsable des conséquences de leur utilisation.

Novances Form'Actions ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable de toute utilisation frauduleuse de l'identifiant et du mot de passe du Client.

Le Client s'engage à informer Novances Form'Actions de toute utilisation frauduleuse de l'identifiant et du mot de passe dès qu'il en a connaissance.

Le Client disposera d'un délai communiqué par Novances Form'Actions pour consommer les licences d'utilisation des Modules. Passé ce délai, la(les) licence(s) d'utilisation consentie cessera(ont) immédiatement.

L'hébergement des Modules sur les plateformes du Client et/ou la création de contenus digitaux sur mesure font l'objet de dispositions spécifiques à négocier entre les parties.

13. Confidentialité et Propriété Intellectuelle

Il est expressément convenu que toute information divulguée par Novances Form'Actions au titre ou à l'occasion de la formation doit être considérée comme confidentielle (ci-après « Informations ») et ne peut être communiquée à des tiers ou utilisée pour un objet différent de celui de la formation, sans l'accord préalable écrit de Novances Form'Actions.

Le droit de propriété sur toutes les Informations que Novances Form'Actions divulgue, quel qu'en soit la nature, le support et le mode de communication, dans le cadre ou à l'occasion de la formation, appartient exclusivement à Novances Form'Actions.

En conséquence, le Client s'engage à conserver les Informations en lieu sûr et à y apporter au minimum, les mêmes mesures de protection que celles qu'il applique habituellement à ses propres informations. Le Client se porte fort du respect de ces stipulations de confidentialité et de conservation par les apprenants.

La divulgation d'Informations par Novances Form'Actions ne peut en aucun cas être interprétée comme conférant de manière expresse ou implicite un droit quelconque (aux termes d'une licence ou par tout autre moyen) sur les Informations ou autres droits attachés à la propriété intellectuelle et industrielle, propriété littéraire et artistique (copyright), les marques ou le secret des affaires. Le paiement du prix n'opère aucun transfert de droit de propriété intellectuelle sur les Informations.

Par dérogation, Novances Form'Actions accorde à l'apprenant, sous réserve des droits des tiers, une licence d'utilisation non exclusive, non-cessible et strictement personnelle du support de formation fourni, et ce quel que soit le support.
L'apprenant a le droit d'effectuer une photocopie de ce support pour son usage personnel à des fins d'étude, à condition que la mention des droits d'auteur de Novances Form'Actions ou toute autre mention de propriété intellectuelle soient reproduites sur chaque copie du support de formation. L'apprenant et le Client n'ont pas le droit, sauf accord préalable de Novances Form'Actions :

- d'utiliser, copier, modifier, créer une oeuvre dérivée et/ ou distribuer le support de formation à l'exception de ce qui est prévu aux présentes Conditions Générales ;
- de désassembler, décompiler et/ou traduire le support de formation, sauf dispositions légales contraires et sans possibilité de renonciation contractuelle ;
- de sous licencier, louer et/ou prêter le support de formation
- d'utiliser à d'autres fins que la formation le support associé.gitaux sur mesure font l'objet de dispositions spécifiques à négocier entre les parties.

14. Protection des données personnelles

Dans le cadre de la réalisation des formations, Novances Form'Actions est amenée à collecter des données à caractère personnel. Ces données peuvent être partagées avec des sociétés du groupe Novances et éventuellement avec des sociétés tierces (prestataires, sous-traitants…) pour le strict besoin des formations.

En outre les personnes concernées disposent sur les données personnelles les concernant d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, de portabilité, et d'apposition et peuvent à tout moment révoquer les consentements aux traitements. Les personnes concernées seront susceptibles de faire valoir leurs droits directement auprès de Novances Form'Actions ou de l'éventuel prestataire ou sous-traitant, qui s'engage à y faire droit dans les délais réglementaires et à en informer Novances Form'Actions, en écrivant à l'adresse suivante : dpd@adastra-avocats.com

Conformément à l'exigence essentielle de sécurité des données personnelles, Novances Form'Actions s'engage dans le cadre de l'exécution de ses formations à prendre toutes mesures techniques et organisationnelles utiles afin de préserver la sécurité et la confidentialité des données à caractère personnel.

Notamment d'empêcher qu'elles ne soient déformées, endommagées, perdues, détournées, corrompues, divulguées, transmises et/ou communiquées à des personnes non autorisées.

Par conséquent, Novances Form'Actions s'engage à :

• Ne traiter les données personnelles que pour le strict besoin des formations ;
• Conserver les données personnelles pendant trois (3) ans ou une durée supérieure pour se conformer aux obligations légales, résoudre d'éventuels litiges et faire respecter les engagements contractuels. ;
• En cas de sous-traitance, Novances Form'Actions se porte fort du respect par ses sous traitants de tous ses engagements en matière de sécurité et de protection des données personnelles.
• Enfin, dans le cas où les données à caractère personnel seraient amenées à être transférées hors de l'union européenne, il est rappelé que cela ne pourra se faire sans l'accord du Client et/ou de la personne physique concernée.

La responsabilité conjointe du Client et de Novances Form'Actions s'agissant du traitement de certaines données personnelles est régie par l'accord de corresponsabilité annexé à la Convention de formation professionnelle.

15. Remontée et traitement des incidents et réclamations

Soucieux de la qualité de ses prestations, Novances Form'Actions réalise des évaluations régulières de ses formations. Il est demandé au Client de signaler tout incident ou insatisfaction ayant nui à la qualité de la prestation. Novances Form'Actions s'engage à les prendre en compte y répondre. Novances Form'Actions et le Client s'engagent de bonne foi à régler tout différend à l'amiable. En cas d'échec ou de désaccord persistant, les parties se réfèreront à l'article 17 des présentes conditions générales de vente.

16. Communication

Le Client autorise expressément le groupe Novances Form'Actions à mentionner son nom, son logo et à faire mention à titre de références de la conclusion d'un Contrat et de toute opération découlant de son application dans l'ensemble de leurs documents commerciaux.

17. Loi applicable et juridiction

Les Contrat et tous les rapports entre Novances Form'Actions et son Client relèvent de la Loi française. Tous litiges qui ne pourraient être réglés à l'amiable dans un délai de soixante (60) jours compté à partir de la date de la première présentation de la lettre recommandée avec accusé de réception, que la partie qui soulève le différend devra avoir adressée à l'autre, seront de la compétence exclusive du tribunal de commerce de Lyon quel que soit le siège du Client, nonobstant pluralité de défendeurs ou appel en garantie.

Réglement intérieur - stagiaires en formation

PRÉAMBULE

Le présent règlement intérieur s'applique à Novances Form'Actions dont le siège est sis 13, rue Claude Chappe 69370 Saint Didier au Mont d'Or, enregistré en tant qu'organisme de formation auprès de la Préfecture de la Région Auvergne Rhône Alpes sous le numéro 846 916 758 69.
Le présent règlement intérieur a vocation à préciser certaines dispositions s'appliquant à tous les inscrits et participants aux différents stages de formation organisés dans le but de permettre un fonctionnement régulier des formations proposées. Un exemplaire du présent règlement est remis à chaque stagiaire.

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

- Article 1

 Le présent règlement est établi conformément aux dispositions des articles L.6352-3 et L.6352-4 et R.6352-1 à R.6352-15 du Code du Travail.

CHAMP D'APPLICATION

- Article 2 : Public concerné

 Le présent règlement intérieur s'applique à tous les stagiaires inscrits à une session dispensée par Novances Form'Actions et ce, pour toute la durée de la formation suivie. Chaque stagiaire est considéré comme ayant accepté les termes du présent règlement et accepte que des mesures citées aux articles 12 et suivants du présent règlement puissent être prises à son égard en cas d'inobservation de ce dernier.

- Article 3 : Lieux de la formation

 Les dispositions du présent règlement intérieur s'appliquent à l'ensemble des locaux du Groupe Novances où peuvent se dérouler les formations. Elles s'appliquent également à tout local loué par Novances Form'Actions. Des dispositions particulières en matière de sécurité sont affichées au sein de chaque local où peuvent se dérouler les formations. Les stagiaires sont tenus de s'y conformer.

DISCIPLINE GÉNÉRALE

- Article 4 : Tenue et Comportement

 Les stagiaires sont invités à se présenter au lieu de la formation en tenue décente et à avoir un comportement correct vis-à-vis de toute personne présente dans les locaux.

- Article 5 : Horaires de stage

 Les horaires de stage sont fixés par Novances Form'Actions et portés à la connaissance des stagiaires dans la convocation de stage. Les stagiaires sont tenus de respecter ces horaires. Novances Form'Actions se réserve, dans les limites imposées par des dispositions en vigueur, le droit de modifier les horaires de stage en fonction des nécessités de service. Les stagiaires doivent se conformer aux modifications apportées par Novances Form'Actions à ces horaires.

En cas d'absence ou de retard au stage, il est demandé au stagiaire d'en avertir Novances Form'Actions par tout moyen. Par ailleurs, une feuille d'émargement doit être signée par le stagiaire en début de chaque demi-journée (matin et après-midi).

Le stagiaire doit être présent sur toute la durée de la formation. Si pour une raison valable, il doit s'absenter pendant le temps de la formation ou partir avant l'heure annoncée, il doit impérativement avertir le formateur.

- ## Article 6 : Accès aux locaux de l'organisme

 Les stagiaires ont accès à l'établissement exclusivement pour suivre le stage auxquels ils sont inscrits. Ils ne peuvent y entrer ou y demeurer à d'autres fins, sauf autorisation de la Direction. Il leur est interdit d'être accompagnés de personnes non inscrites au stage, d'introduire dans l'établissement, un animal quelle que soit sa taille ; de causer du désordre et d'une manière générale, de faire obstacle au bon déroulement du stage ou d'autres activités se déroulant dans les locaux.

- ## Article 7 : Usage de matériel

 Chaque stagiaire a l'obligation de conserver en bon état les locaux et le matériel qui pourrait lui être confié en vue de sa formation. Les stagiaires sont tenus d'utiliser le matériel conformément à son objet. L'utilisation du matériel à d'autres fins, notamment personnelles est interdite, sauf pour le matériel mis à disposition à cet effet. À la fin du stage, le stagiaire est tenu de restituer tout matériel et document en sa possession appartenant à Novances Form'Actions sauf les documents pédagogiques distribués en cours de formation et destinés à être conservés par le stagiaire.

- ## Article 8 : Documentations pédagogiques

 La documentation pédagogique remise lors de sessions de formation ne peut être réutilisée autrement que pour un strict usage personnel. Sont notamment interdites leur reproduction, leur diffusion ou leur commercialisation par quelque procédé que ce soit.

- ## Article 9 : Enregistrements

 Il est formellement interdit d'enregistrer ou de filmer les sessions de formation.

- ## Article 10 : Responsabilité de Novances Form'Actions en cas de vol ou dommages aux biens personnels des stagiaires

 Novances Form'Actions décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration des objets personnels de toute nature appartenant aux stagiaires dans les locaux de la formation.

- ## Article 11 : Interdictions

 Il est formellement interdit :
 • D'introduire des boissons alcoolisées dans les locaux
 • De se présenter aux formations en état d'ébriété
 • De reproduire les supports de formation
 • De manger dans les salles de formation
 • D'utiliser son téléphone portable ou son ordinateur à toute fin autre que la formation
 Il est interdit de fumer dans les locaux de formation, en application du décret n°2006–1386 du 15/11/2006.

LIVRET D'ACCUEIL

ANNEXES

Sanctions et procédures disciplinaires

- ### Article 12 : Sanctions

 Tout agissement considéré comme fautif par la direction de Novances Form'Actions pourra, en fonction de sa nature et de sa gravité, faire l'objet de l'une ou l'autre des sanctions ci-après par ordre croissant d'importance :
 • Avertissement écrit
 • Blâme
 • Exclusion définitive

- ### Article 13 : Entretien préalable à une sanction et procédure

 Aucune sanction ne peut être infligée au stagiaire sans que celui-ci ne soit informé dans le même temps et par écrit des griefs retenus contre lui. Lorsque Novances Form'Actions envisage une sanction, elle convoque le stagiaire par lettre recommandée ou remise à l'intéressé contre décharge en lui indiquant l'objet de la convocation, la date, l'heure et le lieu de l'entretien, sauf si la sanction envisagée n'a pas d'incidence sur la présence du stagiaire pour la suite de la formation.
 Au cours de l'entretien, le stagiaire a la possibilité de se faire assister par une personne de son choix, stagiaire ou salarié de Novances Form'Actions. Cette faculté est précisée dans la convocation. Lors de l'entretien, le motif de la sanction envisagée est indiqué au stagiaire qui a la possibilité de donner toute explication ou justification des faits qui lui sont reprochés. Lorsqu'une mesure conservatoire d'exclusion temporaire à effet immédiat est considérée comme indispensable, aucune sanction définitive relative à l'agissement fautif à l'origine de cette exclusion ne peut être prise sans que le stagiaire n'ait été préalablement informé des griefs retenus contre lui et, éventuellement, qu'il ait été convoqué à un entretien et ait eu la possibilité de s'expliquer ou se justifier.
 La sanction ne peut intervenir moins d'un jour franc ni plus de 15 jours après l'entretien. Elle fait l'objet d'une notification écrite et motivée au stagiaire sous forme de lettre recommandée ou d'une lettre contre décharge. Novances Form'Actions informe concomitamment l'employeur et éventuellement l'organisme paritaire prenant à sa charge les frais de formation, de la sanction prise.

- ### Article 14 : Hygiène et sécurité

 La prévention des risques d'accidents et de maladies est impérative et exige de chacun le respect total de toutes les prescriptions applicables en matière d'hygiène et de sécurité. À cet effet, les consignes générales et particulières de sécurité en vigueur de chaque local où est dispensée la formation doivent être respectées sous peine de sanction disciplinaire.
 Lorsque la formation est dispensée dans les locaux de l'entreprise cliente, les consignes générales et particulières de sécurité sont celles qui lui sont applicables.

- ### Article 15 : Publicité et entrée en vigueur

 Un exemplaire du présent règlement est remis à chaque stagiaire avant toute inscription définitive.

A Saint-Didier-au-Mont-d'Or,
le 13 mai 2026

Pascal JOURDAN,
Président

LIVRET D'ACCUEIL

ANNEXES

Livret d'accueil conçu par **Novances Form'Actions**
Tous droits réservés - édition 2026
Crédits Photos : Canva

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à consulter notre site internet :
novancesformactions.com
ainsi qu'à nous suivre sur les réseaux sociaux.

Votre contact



Latra RAFFIN,
support@nfa-formactions.com
06 31 07 92 43